

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 15 Mai 2024

| NOMBRE DE MEMBRES                          |                   |                                                 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| AFFERENTS<br>AU CONSEIL<br>MUNICIPAL<br>15 | EN EXERCICE<br>13 | QUI ONT PRIS<br>PART A LA<br>DELIBERATION<br>13 |

Convocation :  
10 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Yves BELTRAN (pouvoir à Agnès NELIAS) - Frédérique BARNOUD (pouvoir à Olivier AIGLON) - Pierre DURAND (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2024-051

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de salles communales au profit de la production JPL PRODUCTION pour le tournage du film « LaStartup »

Madame la Maire rappelle que le film « LaStartup » se tournera sur YZERON et la région lyonnaise, entre le 20 mai et le 04 juillet 2024. Elle explique qu'une demande d'utilisation de locaux a été faite par JPL PRODUCTION, pour les besoins liés au casting des figurants, au maquillage, à la logistique informatique, et à la préparation des décors du film.

Elle présente ainsi une convention ayant pour objet :

- de définir les conditions et modalités selon lesquelles LA COMMUNE met à disposition du LOCATAIRE les locaux dont elle est propriétaire, désignés à l'article 2 et situés 31 Grande Rue, à Yzeron.
- de déterminer les droits et obligations réciproques des parties.

Les locaux qui seront mis à disposition, sont :

- ✓ La salle Charles Bryon, 31 Grande rue à YZERON, d'une surface de 77 m<sup>2</sup>, avec espace stockage/cuisinette, et les sanitaires adjacents, situés dans le hall d'accueil, côté entrée Mairie ADMR.
- ✓ L'ancienne salle du Conseil Municipal, 31 Grande rue à YZERON, d'une surface de 57 m<sup>2</sup>, avec espace cuisinette et sanitaires adjacents, situés au 1<sup>er</sup> étage.
- ✓ Le bureau adjacent à l'ancienne salle du Conseil Municipal, 31 Grande rue à YZERON, situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**APPROUVE** la mise à disposition des salles communales telles que ci-dessus présentées, à la production « JPL PRODUCTION », à titre gratuit,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention (ci-annexée) ainsi que tout document afférent,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



|                            |                                                                                   |                                 |                                                                                     |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Guy LHOPITAL<br>Secrétaire |  | Agnès NELIAS<br>Madame la Maire |  |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le : 23 MAI 2024  
Publication ou notification du : 23 MAI 2024  
Publication site internet le : 23 MAI 2024  
Affichage de la liste des délibérations le : 23 MAI 2024